



Avis public de radiodiffusion CRTC 2007-72

Ottawa, le 3 juillet 2007

Le Conseil a été saisi des demandes qui suivent. La date limite pour le dépôt des interventions/observations est le 7 août 2007.

[\[formulaire d'intervention/d'observations - radiodiffusion\]](#)

Article Requérante et endroit

1. **The Sports Network Inc.**
L'ensemble du Canada
No de demande 2007-0888-6
2. **La Coopérative Radio Chéticamp Limitée**
Pomquet (Nouvelle-Écosse)
No de demande 2007-0887-8
3. **Société Radio-Canada**
Abbotsford (Colombie-Britannique)
No de demande 2007-0808-4

1. **L'ensemble du Canada** **No de demande 2007-0888-6**

Demande présentée par **The Sports Network Inc.** en vue de modifier la licence de l'entreprise nationale de programmation d'émissions spécialisées appelée The Sports Network (TSN).

La titulaire propose de remplacer la condition de licence suivante:

The Sports Network Inc. est autorisée à offrir pour distribution, jusqu'au 8 octobre 2007, une version de TSN en format haute définition pourvu qu'au moins 95 % des composantes vidéo et sonores des versions améliorées et analogiques du service soient les mêmes, à l'exclusion des annonces publicitaires et de toute partie du service distribuée par un signal secondaire.

par la condition suivante :

La titulaire est autorisée à offrir pour distribution, jusqu'au 8 octobre 2010, une version de son service en format haute définition, pourvu que 95 % des composantes visuelles et sonores des versions améliorées et analogiques du service soient les mêmes, à l'exclusion de messages publicitaires et de toute partie du service distribuée par un signal secondaire. La différence de 5 % sera entièrement constituée de programmation HD.

La titulaire indique que sa condition de licence concernant la distribution en format haute définition (HD) expirera le 8 octobre 2007. Par conséquent, elle demande une modification à sa licence pour un terme de 3 ans selon la norme, conformément à l'avis public de radiodiffusion CRTC 2006-74, 15 juin 2006, *Cadre de réglementation de l'attribution de licence et de la distribution des services payants et spécialisés à haute définition*.

Adresse de la titulaire:

9, Channel Nine Court
 Toronto (Ontario)
 M1S 4B5
 Télécopieur: 416-332-4580
 Courriel: dspodek@ctv.ca

Examen de la demande :

À l'adresse de la titulaire

2. **Pomquet (Nouvelle-Écosse)**
No de demande 2007-0887-8

Demande présentée par **La Coopérative Radio Chéticamp Limitée** en vue de modifier la licence de l'entreprise de programmation de radio communautaire de type A de langue française CKJM-FM Chéticamp (Nouvelle-Écosse).

La titulaire propose d'ajouter un émetteur FM à Pomquet pour diffuser les émissions de CKJM-FM Chéticamp afin de desservir la population de Pomquet.

L'émetteur serait exploité à la fréquence 92,5 MHz (canal 223A1) avec une puissance apparente rayonnée de 475 watts (antenne non-directionnelle/hauteur effective de l'antenne de 30,7 mètres).

La titulaire indique qu'elle désire rejoindre les francophones acadiens de la région.

Adresse de la titulaire :

C.P. 699
 15584, Sentier Cabot
 Chéticamp (Nouvelle-Écosse)
 B0E 1H0
 Télécopieur : 902-224-1770
 Courriel: angus@ckjm.ca

Examen de la demande :

Société acadienne Sainte-Croix
 1154, chemin Monks Head
 Pomquet (Nouvelle-Écosse)

3. **Abbotsford (Colombie-Britannique)**
No de demande 2007-0808-4

Demande présentée par la **Société Radio-Canada** (SRC) en vue de modifier la licence de l'entreprise de programmation de radio CBU Vancouver (Colombie-Britannique).

La titulaire propose d'ajouter un émetteur FM à Abbotsford pour diffuser les émissions de son service de programmation Radio One en provenance de CBU Vancouver afin de desservir adéquatement la population d'Abbotsford.

L'émetteur serait exploité à la fréquence 101,7 MHz (canal 269A) avec une puissance apparente rayonnée moyenne de 67 watts (puissance apparente rayonnée maximale 316 watts/hauteur effective de l'antenne de 150,4 mètres).

La SRC indique que le signal de sa station CBU Vancouver est déficient à Abbotsford et que l'émetteur FM proposé fournirait un service plus fiable à Abbotsford et dans les régions avoisinantes.

La SRC indique également que cet émetteur avait déjà été approuvé par le Conseil dans la décision de radiodiffusion CRTC 2004-404, 7 septembre 2004 (décision CRTC 2004-404).

Dans sa décision, le Conseil a indiqué ce qui suit :

L'émetteur doit être en exploitation le plus tôt possible et, quoi qu'il en soit, dans les 24 mois de la date de la présente décision, à moins qu'une demande de prorogation ne soit approuvée par le Conseil avant le 7 septembre 2006.

Le 7 septembre 2006, la SRC n'avait pas mis en exploitation l'émetteur et a omis de déposer une demande de prorogation pour sa mise en œuvre.

Par conséquent, l'autorité accordée dans la décision CRTC 2004-404 est devenue nulle et sans effet le 7 septembre 2006.

La SRC confirme son intention de procéder avec cette entreprise et par conséquent a déposé cette demande.

Adresse de la titulaire :

181, rue Queen
Ottawa (Ontario)
K1P 1K9
Télécopieur : 613-288-6257
Courriel:
affairesreglementaires@radio-canada.ca

Examen de la demande :

Hôtel de ville – Réception
32315, South Fraser Way
Abbotsford (Colombie-Britannique)

Participation du public

Date limite d'interventions/d'observations

7 août 2007

L'intervention doit être reçue par le Conseil et par la requérante, au plus tard à la date susmentionnée. Le Conseil ne peut être tenu responsable des délais occasionnés par la poste.

Le Conseil examinera votre intervention et elle sera en outre versée au dossier public de l'instance sans autre avis de notre part, à la condition que la procédure susmentionnée ait été suivie. Nous communiquerons avec vous uniquement si votre intervention soulève des questions de procédure.

Faire parvenir votre intervention écrite à la Secrétaire générale du Conseil selon **une seule** des façons suivantes :

en remplissant le
[\[formulaire d'intervention/d'observations - radiodiffusion\]](#)

ou

par la poste à l'adresse
CRTC, Ottawa (Ontario) K1A 0N2

ou

**par télécopieur au numéro
819-994-0218**

Une copie conforme doit être envoyée au requérant et la preuve d'un tel envoi doit être jointe à l'intervention envoyée au Conseil.

Le Conseil recommande à toutes les personnes qui déposent un document et en signifient copie par voie électronique de se montrer prudentes lors de l'envoi des documents ou avis par courriel, car il peut être difficile de prouver ensuite que cet envoi a bien été fait.

Avant d'utiliser le courrier électronique, assurez-vous de pouvoir prouver au Conseil, sur demande, que le document a été signifié.

Pour les interventions soumises par voie électronique, la mention *****Fin du document***** devrait être ajoutée à la fin du document, pour indiquer que le document n'a pas été modifié pendant la transmission électronique.

Les paragraphes du document devraient être numérotés.

Votre intervention doit clairement mentionner la demande, faire état de votre appui ou de votre opposition et, si vous y proposez des modifications, présenter des faits et des motifs à cet égard.

Avis important

Veillez noter que tous les renseignements que vous fournissez dans le contexte de ce processus public, sauf ceux qui font l'objet d'une demande de traitement confidentiel, qu'ils soient envoyés par la poste, par télécopieur, par courriel ou au moyen du site Web du Conseil à www.crtc.gc.ca seront versés à un dossier public et seront affichés sur le site Web du Conseil. Ces renseignements comprennent les renseignements personnels, tels que votre nom, votre adresse courriel, votre adresse postale, vos numéros de téléphone et de télécopieur ainsi que tout autre renseignement personnel que vous fournissez.

Les renseignements personnels ainsi fournis seront divulgués et utilisés aux fins auxquelles ils ont été recueillis par le Conseil ou compilés initialement ou pour un usage qui est compatible avec ces fins.

Les documents reçus en version électronique ou autrement seront affichés intégralement sur le site Web du Conseil, tels qu'ils ont été envoyés, y compris tous les renseignements personnels qu'ils contiennent, dans la langue officielle et le format d'origine dans lesquels ils sont reçus. Les documents qui ne sont pas reçus en version électronique seront disponibles en version PDF.

Il est à noter que les renseignements fournis au Conseil dans le cadre de ce processus public sont déposés dans une base de données impropre à la recherche et réservée exclusivement à ce processus public. Cette base de données ne peut être consultée qu'à partir de la page Web de ce processus public. En conséquence, une recherche généralisée de notre site Web à l'aide de notre engin de recherche ou de tout autre engin de recherche ne permettra pas d'accéder aux renseignements fournis dans le cadre de ce processus public.

Examen des documents

Les demandes sont disponibles en format électronique en sélectionnant le numéro de la demande à l'intérieur de cet avis.

Une liste de toutes interventions/observations sera également disponible sur le site Web du Conseil. La version électronique de toutes interventions/ observations soumise sera accessible à partir de cette liste. Afin d'accéder à cette liste, sélectionner « Liste d'interventions/observations » sous la rubrique « Instances publiques » du site Web du Conseil.

Les documents sont disponibles pendant les heures normales du bureau à l'adresse locale indiquée dans cet avis et aux bureaux du Conseil et aux centres de documentation concernés par ces demandes ou bien, sur demande, à l'intérieur de 2 jours ouvrables, aux autres bureaux et centres de documentation du Conseil.

Édifice central

Les Terrasses de la Chaudière
1, promenade du Portage, pièce 206
Gatineau (Québec) K1A 0N2
Tél. : 819-997-2429
Tél. Sans Frais : 1-877-249-2782
ATS Sans Frais : 1-877-909-2782
Télécopieur : 819-994-0218

Place Metropolitan

99, chemin Wyse, bureau 1410
Dartmouth (Nouvelle-Écosse) B3A 4S5
Tél. : 902-426-7997
Télécopieur : 902-426-2721

205, avenue Viger Ouest
Bureau 504
Montréal (Québec) H2Z 1G2
Tél. : 514-283-6607

55, avenue St. Clair Est, bureau 624
Toronto (Ontario) M4T 1M2
Tél. : 416-952-9096

Édifce Kensington
275, avenue Portage, bureau 1810
Winnipeg (Manitoba) R3B 2B3
Tél. : 204-983-6306 – ATS : 204-983-8274
Télécopieur : 204-983-6317

Édifce Cornwall Professional
2125, 11^e Avenue, pièce 103
Regina (Saskatchewan) S4P 3X3
Tél. : 306-780-3422

10405, avenue Jasper, bureau 520
Edmonton (Alberta) T5J 3N4
Tél. : 780-495-3224

530-580, rue Hornby
Vancouver (Colombie-Britannique) V6C 3B6
Tél. : 604-666-2111 – ATS : 604-666-0778
Télécopieur : 604-666-8322

Secrétaire général

Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>